

Outre le travail d'élaboration législative proprement dit, qui englobe également les différentes ordonnances cantonales y relatives, les services généraux ont intensément travaillé à la mise en œuvre de la loi tout au long de l'année. Il s'agit en premier lieu des conditions de la reprise des contrats d'engagement des pasteurs et pasteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Complexe, cette tâche nouvelle est élaborée dans le cadre de six sous-projets auxquels les associations ecclésiales (Pastorale cantonale, association des paroisses, associations professionnelles des catéchètes et des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux) sont associées. Les principaux actes législatifs qui en résultent sont d'ores et déjà envoyés en consultation. A l'été 2018, les premières décisions synodales seront prises. L'objectif n'a pas varié: à partir de 2020, l'Eglise entend être pour le corps pastoral un employeur fiable et loyal.

Au début de l'année, la nouvelle Vision et ses sept idées directrices ont été présentées et débattues dans les différentes régions de notre territoire ecclésiastique. Le Synode d'été en a adopté le texte à la quasi-unanimité. Lors du grand Deux-points 21, le 10 septembre à Berne, la nouvelle Vision a été proclamée dans différents cultes, autour d'un risotto géant et enfin un événement festif et joyeux sur la place Fédérale. Un tel rassemblement était une première pour notre Eglise

et il a donné cette profonde impulsion permettant de porter la Vision au plus profond de notre vie d'Eglise. Le Conseil synodal se comprend comme un ambassadeur de la Vision: ces prochaines années, il entend lui donner activement corps et fournir aux paroisses tout le matériel dont elles ont besoin pour la mettre en œuvre. Dans ce travail de mise en œuvre, les membres du corps pastoral sont appelés à jouer un rôle de premier plan. Des manifestations diverses – comme des séries de prédications – ont eu lieu et se poursuivent dans de nombreuses paroisses. La Vision ne peut vivre que si elle s'enracine dans les paroisses. Souhaitons à l'ensemble du corps pastoral plein succès dans ce travail de mobilisation de ses compétences théologiques pour sensibiliser les membres de l'Eglise à l'importance de ce texte qui rappelle les fondements essentiels de notre Eglise: son caractère multitudiniste, sa tradition réformée, ses références bibliques et son engagement social.

Le Jubilé de la Réforme a été un grand succès dans les différentes régions de notre Eglise. La plupart des activités se sont déroulées dans un cadre

paroissial. Le bilan est époustouffant: plus de 300 manifestations mises sur pied, dans de nombreux cas, des cycles entiers de conférences, de prédications, des expositions, des débats, des représentations théâtrales, des projections cinématographiques, des visites d'expositions ou des déplacements vers les lieux historiques de la Réforme. Le Jubilé de la Réforme a permis à de nombreuses personnes – proches ou distancées de l'Eglise – de se replonger dans les origines de notre Eglise et notre identité réformée d'aujourd'hui. Cette année commémorative nous aura permis aussi de revivre cette histoire comme un événement majeur de l'histoire de l'époque moderne.

Puissions-nous parvenir à bien maîtriser ces changements à la fois de structure et de contenu à tous les niveaux de notre Eglise afin que notre Eglise nationale réformée puisse accomplir ses tâches dans une société en mutation: entendre les besoins des individus conformément à notre approche multitudiniste, les accompagner tout au long de leur existence, les encourager et les soutenir à la lumière de l'Evangile! ■



Clôture de l'année de la Réforme: les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure célèbrent un culte bilingue au temple allemand de Bienne avec les paroisses de Bienne et Nidau.